



## ARRETE MODIFIANT TEMPORAIREMENT LES REGLES DE CIRCULATION DES VEHICULES ET PIETONS

### - RUE PIERRE SCHOENDOERFFER-

ARRETE N° 2022-167

Le Maire de Combrit-Sainte Marine;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer le bon ordre et la sécurité lors des travaux,

#### ARRETE

##### Article 1 :

Du Mercredi 30 Novembre 2022 au Vendredi 13 janvier 2023, différentes mesures modifiant les règles de circulation pourront être prises rue Pierre Schoendoerffer en raison des travaux sur les réseaux d'eau pluviale et d'assainissement :

- rétrécissement de chaussée
- circulation alternée
- interdiction de stationner

##### Article 2 :

La signalisation réglementaire sera installée et maintenue pendant la durée des travaux par l'entreprise CISE TP.

##### Article 3 :

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont L'Abbé, le Brigadier-chef Principal de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

##### Ampliation :

Gendarmerie de Pont L'Abbé  
Police municipale  
Services Techniques  
CISE TP

Fait à Combrit, le 29 Novembre 2022

Christian LEBLANC

Maire de Combrit-Sainte Marine

